

## LE DIXIEME COMMANDEMENT

Parachot **Vayichlakh'** Gen Ch 34 vers 27à 29 – **Yithro** Exode Ch 20 **Vaéth'hannane** Deut Ch 5

### RÉSUMÉ

Moïse , en en reprenant mot pour mot les versets du contre-exemple donné par la **Genèse** Ch 34 vers 27à 29, demande à la cohorte du Sinaï de ne jamais plus réitérer les fautes gravissimes commises par les fils de Jacob sous la houlette de Siméon et Lévi dans l'épisode de leur soeur Dina (Gen Ch 34 vers 27à 29)

**Parmi ces fautes** (outre le blasphème du Nom de Dieu instrumentalisé en l'alliance de la circoncision), **celles en enfreintes illustrées du futur 10<sup>ème</sup> commandement**

### COMPARATIF DES TROIS PASSAGES DU ROULEAU

**Genèse** Ch 34 vers 27à 29

**Exode** Ch 20

**Deutéronome** Ch 5

(v. 27)

Les fils de Jacob ...vinrent à dépouiller les cadavres et pillèrent la ville

(v.14)

Ne commets points de vol

(v. 17)

Ne commets points de vol

(v 29 )

Leurs enfants et leurs femmes, ils les emmenèrent et les dépouillèrent

(v. 17)

Ne convoite pas la femme de ton prochain, son esclave ni sa servante

(v. 17)

Ne convoite pas la femme de ton prochain, son esclave ni sa servante

(v 28 )

Les fils de Jacob ...emmenèrent leur menu bétail, leur gros bétail

v. 17)

Ne désire le bœuf de ton prochain

(v. 17)

Ne désire le bœuf de ton prochain

(v 28 )

Les fils de Jacob ...emmenèrent leurs ânes

v. 17)

Ne désire l'âne de ton prochain

(v. 17)

Ne désire l'âne de ton prochain

(v 28 et 29)

Les fils de Jacob ...ravirent tout ce qu'ils avaient à la ville, qu'ils avaient aux champs et dépouillèrent tout ce qui était dans les maisons

v. 17)

Ne convoite rien de ce qui est à ton prochain

(v. 17)

Ne convoite rien de ce qui est à ton prochain

### CONCLUSION

Les commentateurs classiques nous désinforment littéralement quand ils encensent nos patriarches et prétendent nous faire croire que ceux –ci connaissaient déjà la torah et l'appliquaient prétendument. Ce n'est pas là un moyen de la grandir, mais au contraire de l'affaiblir et la décrédibiliser auprès des non juifs.

\* \* \*

**NB : Ce souci de désinformation avait déjà été exposé dans notre article sur la vanité des techniques « magiques » de la valeur des nombres manipulée à seule fin d'illusion pour tenter de démontrer du FAUX . Nous en reprenons ici un passage de rappel.**

**POUR CE FAIRE, REPRENONS ET REDEMONSTRONS EN UN SEUL EXEMPLE, MAIS CELEBRE, L' ILLUSTRATION DE LA VANITÉ DE LA « TECHNIQUE » DE PSEUDO VERITÉ DES CHIFFRES ET DU SOUCI DE DESINFORMATION QU'ELLE SOUS-TEND :**

Dans la section biblique *Vayichlakh* ( **Genèse XXXII, 5 et 6** ) Jacob fait dire par des messagers avant de retrouver son frère Esau « *J'ai séjourné chez Laban...* »

En hébreu, « *j'ai séjourné* » se dit **גָּרַתִּי** (garti) qui, en guématria se trouve avoir la valeur 613.

Sur ce, Rachi, repris et mis en valeur par Léon Askénazi ( *leçons sur la Torah p. 116* ) utilise et exploite ce nombre pour interpréter ce verset tendancieusement et faire dire à Jacob ce que l'on veut, à savoir que

« *J'ai bien séjourné chez Laban, mais j'ai préservé les 613 commandements de la Torah et je n'ai pas adopté ses conduites mauvaises* » (sic)

**1<sup>ère</sup> faille** de cette dialectique:

Cette lecture est bien effectivement **tendancieuse**. Car pourquoi ne pourrait-on tout autant, et en toute symétrie objective et impartiale, lui faire dire et en déduire exactement l'inverse ? tel que, par exemple :

« *J'ai bien séjourné chez Laban, mais je n'ai pas préservé les 613 commandements de la Torah et j'ai adopté des conduites mauvaises* » ?

Pourquoi pas après tout, imaginer, en toute neutralité et objectivité, autant la première que la deuxième lecture ? ,

N'a-t-on pas vu de grands noms rabbiniques diverger en interprétations diamétralement opposés ( Hillel/Chamaï Maimonide/Nahmanide etc... ) ?

**2<sup>ème</sup> faille :**

Rappelons que ce nombre arbitraire de 613 n'est en rien gravé dans le marbre.

C'est un nombre **approximatif** **simplement indicatif et conventionnel**, établi au départ par un Amora du III<sup>ème</sup> siècle, Rabbi Simlaï, et qui sera , par la suite, débattu entre les différents penseurs médiévaux et qui variera **selon les rabbins et selon ce que l'on veut bien y inclure en plus ou en moins.**

Ainsi, Maimonide affirme que la prière serait , selon lui, un commandement positif de la Torah, tandis, au tout contraire, que Nahmanide est en total désaccord d'avec lui car il n'y a aucune injonction de prier dans le rouleau et donc refuse de l'y inclure....

Autre exemple mais inverse, Nahmanide affirme de même, quant à lui, que c'est un commandement positif de s'installer en Israël, ce que réfute en faux Maimonide (lequel, d'ailleurs n' est pas resté plus de trois ans en Palestine, avant de s'exiler vers l'Egypte) et qui donc ne l'y inscrit pas comme un « commandement ». Et ainsi de suite....

Ainsi voit-on que le chiffre de 613 n'est bien qu'un chiffre arbitraire, approximatif et seulement conventionnel et qui, de toute façon, est de nul intérêt. Combien de juifs se mettent à compter les « mitswoth » comme dans un chapelet en mettant leurs châles ? Aucun.

Mieux vaut tenter de les appliquer.... Tout comme pour les Dix paroles ( Tous les grands penseurs juifs connus se sont accordés à dire que les « 613 » commandements n'avaient comme finalité que la mise en condition pour l'application dans la pratique des tables de la Loi)

**3<sup>EME</sup> FAILLE : LA PLUS IMPORTANTE +++++**

Supposons que, par tout extraordinaire et toute fiction fantastique, Jacob ait connu **effectivement** , et par anticipation séculaire, les « 613 » (sic) commandements du futur, à partir du mot **גָּרַתִּי** (garti) comme

l'affirmation et le montant en épingle Rachi et bien d'autres, et ce, alors même qu'ils ne seront divulgués aux descendants de Jacob que seulement plus de quatre siècles plus tard. Soit.

Alors, en nous plaçant en cette hypothèse surréaliste, cela poserait vraiment de vraies interrogations sur Jacob et sur sa **prétendue** « *observance* » alléguée par ces tenants même d'une telle exégèse qui « se piègent » alors eux - mêmes ,

Car dans ce cas :

► **POURQUOI** Jacob a-t-il épousé les deux sœurs Léa et Rachel, alors que l'un de ces « 613 » commandements, qu'il était censé appliquer scrupuleusement (sic) édicte de façon formelle : (**Lévitique 18,18**)

« *N'épouse pas une femme avec sa sœur* » ?

► **POURQUOI** a-t-il *dupé en irrespect son vieux père aveugle* alors que les tables édictent, en au moins trois endroits, donc en trois commandements, un interdit là-dessus tout aussi formel, inscrit dans les tables et *interdisant l'irrespect du père* ? (**Exode 20, 11**) (**Lévitique 19, 32**) (**Deut. 5, 15**)

► **POURQUOI** a-t-il pris avantage tout autant de la cécité de son père alors que la *Torah interdit de profiter, de quelque façon que cela soit, d'un sourd ou d'un aveugle* ? (**Lévitique 19, 14**)

► **POURQUOI** à-t-il *juré sur des divinités païennes en tout POLYTHEISME* puisque, dans son serment d'avec Laban, il accepte de le lui jurer (**Genèse 31, 53**), dans le vrai texte hébreu ( *et non dans un texte trafiqué comme dans la traduction officielle qui le « bidouille »* ), et où Laban demande à Jacob :

« *Que nous jug **ENT** ( verbe au pluriel – yichpet **OU**) **LES** divinités d'Abraham, **LES** divinités de « Nahor, **LES** divinités de leurs ancêtres, et Jacob jura mais dans la crainte (NB : que l'apprenne) **de « son père Isaac** » ?*

► **POURQUOI** a-t-il, de même, toléré dans son propre foyer des idoles du foyer (Rachel), là aussi en tout **POLYTHEISME**, alors qu'*interdites en maints endroits par Moïse* ( notamment au début des tables de la Loi) (**Exode 20, 2**) ?

► Et **POURQUOI** a-t-il attendu jusqu'à seulement la mort de Rachel, après tant de décennies, pour faire **alors seulement** disparaître les idoles de sa maisonnée ? (**Genèse 35, 2**)

► **POURQUOI** a-t-il exploité la situation d'inanition de son frère Esau, (**Genèse 25, 31-34**) alors que ce comportement est interdit dans la paracha de sainteté

« *Aime ton prochain comme toi-même* » (**Lévitique 19, 18**)

Ce que Hillel commente en expliquant « *Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse* » ? Ce qui n'était d'évidence pas ici le comportement de Jacob etc...

Où dans tout cela y voit-on ce que Rachi prétend c'est-à-dire que :

« *J'ai bien séjourné chez Laban, mais j'ai préservé (sic) les 613 commandements de la Torah et je n'ai pas adopté ses conduites mauvaises* » (re-sic)

**On voit bien là que la fantaisie numérique de la Guematria se retourne contre leurs utilisateurs ou plutôt parlons de « manipulateurs de crédulité »...**

Car je ne pense pas que Jacob ait jamais lu, **en anticipation**, ni la Torah, ni les ouvrages des futurs millénaires de Simlaï, Nahmanide ou Maimonide. Et pourquoi pas, tant qu'à faire, Baudelaire ? **Tout cela est ABSURDE.**